

Autodétermination : apprentissage du pouvoir d'agir - BL (2023)

Durée : 1 jour(s) (7,00 heures)

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

L'autodétermination est la garantie d'une qualité de vie pour la personne et permet la mise en application effective des droits relatifs à tout citoyen. C'est un processus d'apprentissage – qu'il est possible de mettre en œuvre quelles que soient les difficultés et les capacités dont on dispose grâce à l'adaptation des outils d'apprentissage. La finalité est d'accéder aux capacités nécessaires à leur pleine participation à la vie en société, et à l'élaboration des choix en tant que personne singulière.

PUBLIC :

Professionnels de tous secteurs, désireux de mettre en place une démarche d'autodétermination

PREREQUIS :

Aucun prérequis

CONTEXTE :

Les lois de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et du 11 février 2005 assurant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, ou encore celle du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, réaffirment la centralité de la personne dans son accompagnement. La personne n'est plus seulement au cœur de son accompagnement, elle y participe

L'autodétermination apparaît aujourd'hui en filigrane comme un axe majeur des politiques sociales. Pour autant cette notion n'est pas nouvelle et elle fait déjà partie des approches éducatives depuis les années 1970. Elle est la garantie d'une qualité de vie pour la personne et permet la mise en application effective des droits relatifs à tout citoyen.

Dans un contexte de transformation en profondeur des modalités de l'intervention sociale et médico-sociale, cette approche s'impose désormais comme une nécessité dans les structures d'accueil et d'accompagnement visant l'emprise de la personne sur son parcours de vie.

Pourtant, force est de constater que cette notion reste mal connue et souvent non mise en application par manque d'identification des processus auxquels elle fait appel.

Or, l'autodétermination ressort bien d'un processus d'apprentissage – qu'il est possible de mettre en œuvre. Quelles que soient les situations sociales, familiales, le handicap, les compétences, les capacités et freins des personnes. C'est par l'adaptation des outils d'apprentissage que les professionnels peuvent permettre aux personnes d'accéder aux capacités nécessaires à leur pleine participation à la vie en société, et à l'élaboration des choix en tant que personne singulière. L'autodétermination provient d'une posture professionnelle, de l'ensemble de l'équipe de direction, éducative, sociale, médico-sociale et/ou sanitaire afin de favoriser l'expression et la participation des personnes accompagnées, dans tous les domaines de la vie sociale.

PROGRAMME :

Module 1 : Le cadre législatif (Distanciel)

- Évolution des politiques sociales : comment nous sommes passés de l'usager « objet de soins » au citoyen « sujet de droit ».
- « La participation de l'usager » dans les textes législatifs

Module 2 : Les concepts (Distanciel)

- Les différentes théories de l'autodétermination
- L'autodétermination selon le modèle de Wehmeyer
- Les quatre caractéristiques de l'autodétermination

Module 3 : Les outils (Distanciel)

- Etude d'une expérience réussie d'incrémentation de l'autodétermination dans un foyer pour adultes déficients intellectuels en Suisse
- Présentation des outils favorisant l'autodétermination

Objectifs pédagogiques des modules en distanciel :

- Comprendre les différentes dimensions de la participation et ses enjeux
- Comprendre comment les outils actuels favorisent l'autodétermination et la participation citoyenne
- Analyser les pratiques quotidiennes d'accompagnement
- Maîtriser le concept de l'autodétermination
- Savoir quelles sont les capacités à mobiliser pour mettre en place l'apprentissage de l'autodétermination
- Situer l'autodétermination dans le cadre réglementaire et législatif



Module 4 : la mise en œuvre de l'autodétermination dans la structure (Présentiel)

Cette journée s'ancre dans la continuité des travaux effectués lors des modules en distanciel. Le groupe de travail va reprendre les éléments et les situations travaillées en amont afin de :

- Elaborer et construire des outils nécessaires à l'apprentissage de l'autodétermination
- Mettre en place les moyens pour passer de l'individuel au collectif, de l'autodétermination à la citoyenneté

Objectifs pédagogiques de la journée en présentiel :

- Développer un plan d'action à partir de situations concrètes et des outils développés
- Évaluer les besoins particuliers des personnes accompagnées
- S'approprier les outils qui permettent l'apprentissage de l'autodétermination
- Adapter les outils existants aux personnes accompagnées par les professionnels
- Mise en œuvre de projets à partir de situations existantes dans la structure

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Travail en groupe
- Apports théoriques
- Mise en situation
- Partage d'expérience
- Modalités pédagogiques adaptables en intra

MODALITES D'ÉVALUATION :

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Autoévaluation des professionnels sur leur positionnement dans l'accompagnement en début et fin de journée en présentiel
- Autoévaluation et carte conceptuelle – ce que je retiens, ce que je vais mettre en place.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

Contributeur : 255 €/participant

Non contributeur : 345 €/participant

Les modules 1 à 3 sont à réaliser à votre rythme dans les 15 jours précédant la date en présentiel

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)

Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contributeurs au CREAI : 1160€ par jour

Non-contributeurs au CREAI : 1450€ par jour

(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ accueil@creai-grand-est.fr

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est - Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51